

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 AVRIL 2018

L'an *deux mil dix-huit*, le vingt-six avril à **vingt heures**,  
Le Conseil Municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de *Madame MAILLARD Élisabeth, Maire*.

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 18 avril 2018**

**PRÉSENTS** : *M. PELTIER Jacky, M. BILLON Gilles, M. BAILLET Éric, M. GUILLOTEAU Régis, Mme FRECHET Annie, Mme GALLARD Nathalie, Mme MASSÉ Jackie, Mme ROBERT Laurence, Mme SAUNIER Valérie, M. VIVIER Luc.*

**ABSENT EXCUSÉ** : *néant*

**POUVOIR** : *néant*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : *Mme MASSÉ Jackie*

==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==

Madame le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte rendu de la réunion du 29 mars 2018. Deux modifications sont à apporter, il s'agit de :

- Dans le chapitre Achat d'une parcelle l'Ouche Basse, il faut lire d'une surface au lieu d'une contenance.
- Pour monsieur Billon Gilles, il faut mettre 2<sup>ème</sup> Adjoint et non 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Après ces modifications faites, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

**📁 Délibérations :**

1. *Modifications statutaires du SECO (Syndicat Eau Centre Ouest)*
2. *Déplacement bande avifaune réf. ZV 27*
3. *Subventions aux associations communales*
4. *Subventions aux autres associations (départementales et régionales)*
5. *Règlement intérieur périscolaire*
6. *Projet éducatif*
7. *Devis PICAUVILLE – travaux Groupe Scolaire*
8. *Choix du Cabinet – Etude rue de Coulon*

**📁 Informations :**

- *Commémoration 1<sup>ère</sup> guerre mondiale organisée par la médiathèque*
- *Affaires scolaires et Ressources humaines*

**📁 Comptes rendus:**

- *CSC (Centre Socio Culturel)*
- *Organisation du 08 mai*

**📁 Dates à fixer :**

- *Réunion des Adjointes*
- *Réunion de la commission Info-Com*

**📁 Questions diverses :**

## DÉLIBÉRATIONS

### MODIFICATION STATUTAIRES DU SECO (SYNDICAT EAU CENTRE OUEST : MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 DES STATUTS

Madame le Maire propose de délibérer pour la modification de l'article 7 des statuts du Syndicat des Eaux du Centre Ouest.

Madame le Maire fait lecture de l'article à modifier, puis de la modification présentée par le SECO.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **émettent, à l'unanimité, un refus et contestent afin que la compétence distribution ne soit pas soumise à une limitation dans le temps en cas de reprise par une collectivité au syndicat.**

### MODIFICATION STATUTAIRES DU SECO (SYNDICAT EAU CENTRE OUEST : AJOUT DE L'ARTICLE 17 PORTANT HABILITATION DU SECO A REALISER DES PRESTATIONS DE SERVICES

Madame le Maire propose de délibérer pour l'ajout de l'article 17 portant habilitation du SECO à réaliser des prestations de services.

Madame le Maire fait lecture du projet d'article, en gras « **Article 17 – Autres modes de coopération et de prestations.**

**Dans la limite de l'objet du Syndicat défini aux présents statuts et du principe de spécialité, le Syndicat peut assurer des prestations de service pour les collectivités ou EPCI, membres ou non membres.**

**Les modalités de son intervention seront alors fixées par voie de conventions conclues dans le respect des dispositions en vigueur, notamment en termes de règles de mise en concurrence et de publicité, le cas échéant. »**

Après avoir délibéré, les membres du Conseil municipal **approuvent, à l'unanimité, l'article 17 : Autres modes de coopération et de prestations.**

### DEPLACEMENT DE LA BANDE AVIFAUNE REF. ZV 27

Madame le Maire propose de délibérer pour acter le déplacement de la bande avifaune réf. ZV 27 d'une surface de 7 292 ares située au sud de la parcelle réf. ZV 3.

La bande avifaune réf. ZV 27 sera déplacée au nord de la parcelle réf. ZV 3 en limite de la parcelle réf. ZV 2. Un plan est annexé à la délibération.

Monsieur Luc VIVIER ne participe pas au vote.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent, à l'unanimité, le déplacement de la bande avifaune réf. ZV 27 comme représenté sur le plan annexé.**

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES**

Le tableau ci-après récapitule les demandes reçues.

DATE	ORGANISMES	Montant 2013	Montant 2014	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017	2018	ACTIONS
01/03/2018	Avenir 79		200,00 €	600,00 €		300,00 €	300,00 €	Achat ou renouvellement équipement
	ADMR	1 418,85 €	1 363,50 €	1 381,05 €	1 428,30 €	1 612,50 €	1 636,50 €	1,50 € par habitant 1091 habitants
	APE		1 000,00 €					
21/08/2017	UNC						1 200,00 €	Achat d'un drapeau
	Chou rose		500,00 €					
06/02/2018	SEP	1 500,00 €	1 500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	800,00 €	
	Comité de Jumelage	157,65 €	155,10 €	156,90 €	158,70 €			
26/02/2018	Lukart racing			500,00 €	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €	Championnat de France
30/11/2017	ACCA						180,00 €	
26/04/2018	Campagn'Art	600,00 €	0,00 €	1 600,00 €	700,00 €	1 000,00 €	1 250,00 €	Fête de l'Art et Salon d'hiver 2018

Madame le Maire propose à l'assemblée de voter les montants :

- **AVENIR 79**, une demande de 300,00 € a été faite pour l'achat ou le renouvellement des équipements.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **décident, à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'un montant de 300,00 € à l'Avenir 79.**

- **ADMR**, le montant est fixé suivant la population 2018 soit 1091 habitants. 1,50 € par habitant soit au total 1 636,50€.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'un montant de 1 636.50 €.**

- **UNC (Union Nationale des Combattants)**, une demande d'aide financière a été faite pour l'achat d'un drapeau (le coût du drapeau est de 1 200 €).

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **décident, à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'un montant de 200,00 €.**

- **Société d'Éducation Populaire (SEP)**, une demande de 800,00 € a été faite pour le spectacle de Noël.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **décident, à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'un montant de 800,00 €.**

- **LUKART Racing**, une demande de 1 000,00 € est faite. Les membres du Conseil Municipal souhaitent poursuivre leur soutien auprès de l'association. Madame le Maire propose d'attribuer une aide de 500,00 €.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **acceptent, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 500,00.**

- **ACCA**, une demande de 180,00 € a été faite.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **décident, à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'un montant de 180,00 €.**

- **Campagn'Arts**, Une demande de 1 250,00 € a été faite pour la Fête de l'Art et le salon d'hiver 2018.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **décident, à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'un montant de 1 250,00 €.**

## **SUBVENTIONS AUX AUTRES ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES**

Le tableau ci-après récapitule les demandes reçues :

DATE	ORGANISMES	Montants versés 2013	Montants versés 2014	Montants versés 2015	Montants versés en 2016	Montants versés en 2017	2018	ACTIONS	AVI
09/02/2018	Secours Populaire Français						non précisé	Distribution de repas, aide vestimentaire, démarches d'insertion et aide à la formation	
05/03/2018	Prévention Routière	115,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €	106,00 €	Prévention routière auprès des écoles	
	Udaf (union départementale des Associations Familiales)	137,70 €	140,00 €	140,00 €				Aide aux familles (suite séparation ou divorce)	
31/01/2018	afsep (Association française des sclérosés en plaques)						non précisé	Aide aux sclérosés	
	FNATH (Association des accidentés de la vie)				140,00 €			Aide aux accidentés de la vie	
	France Adot 79							Dons d'organes et dons de moelle osseuse	
12/02/2018	France Alzheimer et maladies apparentées						non précisé	soutien aux familles et personnes malades	
23/02/2018	Alcool assistance La Croix d'Or						non précisé	Soutien et accompagnement des personnes dépendantes de l'alcool et de leur entourage	
02/12/2017	APF (paralysés de France)						non précisé	soutien à l'handicap	
25/01/2018	asp l'Estuaire (ASSOCIATION DE SOINS PALLIATIFS...)			140,00 €			non précisé	Aide financière pour les frais de formation des bénévoles et frais de déplacement	
05/02/2018	les restos du cœurs						non précisé	Distribution de repas aux familles démunies	
11/11/2017	Association des conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Poitiers						non précisé	*Entretien des connaissances * Amélioration des outils de travail *Règlement des primes d'assurances	
20/03/2018	Conseil départemental	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	Fonds d'aide aux jeunes	
	Association Mémorial		500,00 €						
	Association solidarité paysans							Aide aux agriculteurs en difficulté	
	Association Valentin Haüy							Aide aux non-voyants	
02/02/2018	UNAFAM					140,00 €	non précisé		
	pas de versement								

Madame le Maire propose à l'assemblée de voter les montants :

- **Prévention routière** : La prévention routière organise des journées « prévention » en milieu scolaire, une aide financière de 106 € est demandée.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent, à l'unanimité, le versement d'une aide de 106,00 € à l'Association Prévention Routière.**

- **Les Restos du Coeur** : Une somme de 140,00 € a été proposée. Les élus souhaitent effectuer un roulement concernant cette attribution et proposent de verser cette aide de 140,00 € à l'Association Les Restos du Cœur.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent, à l'unanimité, le versement d'une somme de 140,00 € à l'Association des Restos du Cœur.**

### **REGLEMENT INTERIEUR PERISCOLAIRE**

Les Commissions « Affaires Scolaires-ALSH » et « Ressources Humaines » se sont réunies le mercredi 25 avril avec à l'ordre du jour : le règlement intérieur Péri-scolaire, le projet éducatif de l'ALSH et l'organisation scolaire pour 2018-2019.

#### **Le règlement intérieur Péri-scolaire**

Les modifications proposées :

- Les tarifs : les membres de la commission proposent de les modifier une année sur deux et par conséquent de ne pas les modifier pour la rentrée 2018. Les membres du Conseil Municipal **approuvent cette proposition.**
- Les APS : les membres de la commission proposent de garder le fonctionnement actuel et s'interrogent sur la mise en place d'un tarif. L'aide de l'état étant maintenue jusqu'à la fin du quinquennat et l'aide de la CAF étant perçue depuis l'année scolaire 2016-2017, les membres du Conseil Municipal **maintiennent la gratuité des APS.**

Après discussions, les membres du Conseil Municipal valident, **à l'unanimité, les modifications suivantes : en italiques et en grisé**

#### **Partie I : Les conditions d'inscription et de facturation**

##### Article 1<sup>er</sup> : inscriptions

*Le restaurant scolaire et les activités Péri-scolaires (de 15h45 à 16h45 des lundis, mardis et jeudis)*

*Pour la restauration : Les frais de restauration seront retirés si la désinscription est anticipée d'au moins une semaine ou sur présentation d'un certificat médical dans les huit jours du début de l'arrêt.*

##### L'accueil du matin et du soir

Les enfants sont inscrits quand ils sont présents par le personnel municipal. Les parents peuvent laisser ou reprendre leur enfant à tout moment sur ces deux périodes sachant que toute *tranche horaire* commencée est due.

##### L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

###### Les Activités Péri-scolaires

*Les enfants doivent être inscrits par les parents en amont de chaque période scolaire. Les parents doivent attendre la fin de l'heure d'APS pour venir chercher leur enfant.*

...

##### Annexe n° 1 : Tarifs 2018/2019

###### des accueils du matin et du soir :

Tarif/enfant	Matin de 7h30 à 8h50	<i>Vendredi</i> Soir de 15h45 à 16h45	Soir de 16h45 à 17h45	Soir de 17h45 à 18h45
1 enfant	1,26 €	1,05 €	1,05 €	1,05 €
2 enfants	1,05 €	0,84 €	0,84 €	0,84 €
3 enfants	0,84 €	0,735 €	0,735 €	0,735 €
4 enfants	0,63 €	0,55 €	0,55 €	0,55 €
5 enfants	0,50 €	0,44 €	0,44 €	0,44 €

Le règlement intérieur modifié est annexé au présent document.

### **PROJET EDUCATIF**

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, la modification du nombre d'habitants soit 1091 à la place de 1027.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent, à l'unanimité, le projet éducatif présenté.** Le Projet éducatif modifié est annexé au présent document.

### **DEVIS PICAUVILLE - TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE**

Madame le Maire propose de délibérer pour les travaux PICAUVILLE. Le devis avait été validé en 2017 mais aucune délibération n'a été prise.

Pour effectuer le paiement en investissement, il est nécessaire de délibérer. La société PICAUVILLE avait été sélectionnée pour un montant de 1 911,60 € T.T.C.

Afin de pouvoir régler les travaux réalisés, madame le Maire demande à l'assemblée délibérante d'approuver le devis n° DE20170024 pour un montant de 1 911,60 € T.T.C. (Pose d'un chauffe-eau, d'un mitigeur, d'un vidoir à la place des urinoirs et branchement sur le tableau électrique existant).

**Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le paiement de la Société PICAUVILLE pour un montant TTC de 1 911,60 €.**

### **CHOIX DU CABINET – ETUDE RUE DE COULON**

Madame le Maire propose de délibérer pour désigner le cabinet pour l'étude de la rue de Coulon.

Quatre cabinets ont été consultés : Alpha Géomètre à Bressuire 79 ; Urba 37 à Manthelan 37 ; Sit. et A Conseil à Niort 79 et Air et Géo à Niort 79. Quatre propositions ont été réceptionnées.

Le tableau ci-après récapitule les offres reçues.

<b>Entreprises</b>	<b>Montant H.T. en €</b>	<b>T.V.A.</b>	<b>Montant T.T.C. en €</b>
AIR ET GEO	9 935,00	1 987,00	11 922,00
URBA37	12 650,00	2 530,00	15 180,00
SIT ET A.	12 600,00	2 520,00	15 120,00
ALPHA GEOMETRE	17 220,00	3 444,00	20 664,00

Monsieur PELTIER Jacky, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente les différentes offres reçues. Madame le Maire propose de retenir l'offre moins disante, à savoir l'entreprise AIR et GEO pour un montant T.T.C. 11 922,00 €.

Une demande de subvention est faite auprès du Conseil Départemental au titre de CAP 79 pour l'Aide à la décision soit 456,00 € (reliquat).

**Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal émettent, à l'unanimité, le choix de l'entreprise AIR et GEO, entreprise moins disante pour un montant de 11 922,00 € T.T.C.**

### **INFORMATIONS**

- **Commémoration de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale organisée par la médiathèque :** Madame POISAY Adèle a travaillé sur le sujet. Cette semaine sera animée par plusieurs thèmes, expositions photos, animations avec un intervenant extérieur (318 €), projet de chorale sur les champs d'après-guerre, pièce de théâtre et soirée lecture.

- **Affaires Scolaires et Ressources Humaines** : Monsieur GUILLOTEAU Régis, Conseiller avec délégation, présente la situation concernant les postes du groupe scolaire et la nouvelle répartition des tâches. Monsieur BILLON Gilles, 2<sup>ème</sup> Adjoint, présente les nouvelles modalités pour les emplois-aidés.  
Après réflexion, les élus décident de créer un nouveau poste en Contrat à Durée Déterminée.

## COMPTES RENDUS

- **CSC (Centre Socio Culturel)** : Monsieur BAILLET Éric, conseiller avec délégation, présente les points abordés lors de la réunion. Forte participation des élus, professionnels et associations, le rapport définitif sera rendu fin juin 2018.

- **Médiathèque « Mots Passants »** : Installation du logiciel faite ; il faudrait prévoir l'achat d'une douchette. La réunion s'est bien déroulée et Adèle facilite les actions avec les bénévoles. Il est prévu la réalisation de cartes d'adhérents avec codes-barres.

Pour information :

- de juin à sept 2017 : 769 prêts
- de janvier à avril 2018 : 388 prêts

- **Organisation du 08 mai** : Rendez-vous à la Mairie à 11h30, Piquet d'honneur au cimetière à 11h45, remise de médaille et vin d'honneur à la Maison de la Plaine à 12h15.

## DATES À FIXER

### ⇒ Réunion d'adjoints :

- Lundi 30 avril 2018 à 18h00 à la Mairie
- Lundi 14 mai 2018 à 18h00 à la Mairie

### ⇒ Commission Info-Com. :

- Mardi 24 avril 2018 à 20h30 à la Mairie

## QUESTIONS DIVERSES

- **Achat de livres pour la médiathèque « Poitevins au Canada »** : l'achat du livre sera effectué après l'accord des élus.

- **Congrès des Maires des Deux-Sèvres** le mardi 12 juin 2018 – Bocapôle à Bressuire.

- **CME (Conseil Municipal des Enfants)** est prévu le 16 mai 2018 de 13h45 à 16h45 -  
Lundi 28 mai 2018 à 18h00 présentation du jardinage.

La séance est clôturée à 22 heures 35.

Déplacement de la Bande avifaune réf ZV 27

